



Cahier des charges

Le déploiement du Passeport sur toutes les communes françaises repose sur deux principes

- la cohérence nationale : afin de maintenir un cadre commun ;
- la liberté locale : afin de bâtir un passeport qui reflète l'identité locale.

1) Cohérence nationale

Afin de maintenir une cohérence nationale, l'association s'engage à accompagner la commune membre – tant sur le fond que sur la forme – tout au long de la mise en place du Passeport et au-delà, pendant la phase de suivi.

Pour favoriser le partage des bonnes pratiques, l'association va faire apparaître sur son site internet une liste de l'ensemble des actions déployées.

De son côté, la commune s'engage à respecter plusieurs exigences.

➤ Sur le fond :

Le Passeport du civisme s'adresse prioritairement aux élèves de CM2 mais peut être adapté selon les cas.

Il se décline en plusieurs piliers :

- cinq piliers obligatoires : Mémoire, Solidarité/liens intergénérationnel, Histoire/Patrimoine, Protection des citoyens et Préservation de l'environnement ;
- des piliers facultatifs, dont l'initiative revient à la commune (santé, traditions populaires, permis vélo, permis Internet...).

Chaque pilier se traduit par une ou plusieurs actions concrètes.

Les actions sont d'ordre individuel (à faire sur le temps libre de l'élève) ou collectif (à faire en classe) ; le passeport doit comprendre un panachage d'actions individuelles et d'actions collectives.



Chaque action implique un référent appelé « ambassadeur du civisme ». Le référent est un acteur local reconnu ayant un lien avec le thème de l'action en question.

L'ambassadeur est responsable d'une action et a la tâche de valider l'action effectuée par l'élève. Cette validation peut prendre la forme d'un tampon, qui vient valider l'épreuve sur le Passeport (le carnet) de l'enfant.

Il est conseillé que le parcours annuel débute avant ou avec la cérémonie du 11 novembre ; il se déroule en plusieurs actions qui jalonnent l'année scolaire.

En fin d'année scolaire, une remise de diplôme couronne la validation du Passeport par les élèves. La Commune peut choisir de remettre des prix différents (sous forme des médailles par exemple) selon le nombre d'actions validées.

➤ **Sur la forme :**

Le Passeport du civisme se matérialise par un carnet remis individuellement à chaque élève.

Bien qu'accompagnée par l'association, il incombe à la commune de réaliser et d'imprimer le passeport.

Le Passeport (le carnet) doit intégrer le logo du passeport, respecter la charte graphique et le format.

L'association s'engage à un accompagnement effectif notamment par la transmission des supports graphiques (notamment le fichier source) pour permettre à la commune de réaliser le passeport dans le respect de la Charte graphique.

2) Liberté locale

Il appartient aux communes et à leurs représentants de fédérer les acteurs locaux (écoles publiques et privées, parents d'élèves, services publics, associations, etc.) pour créer un Passeport adapté à la réalité locale.

Ainsi, les adhérents ont la liberté de choisir :

- les actions relatives aux cinq piliers obligatoires,
- les ambassadeurs du civisme,
- d'ajouter des piliers facultatifs.

